

# Des mesures pour promouvoir les femmes à l'Uni

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **89 (2001)**

Heft 1448

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282163>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Formation

# Des mesures pour promouvoir les femmes à l'Uni

**La Suisse manque de main d'œuvre qualifiée, tels des mécaniciens, mais aussi des professeurs d'Université. On cherche donc à encourager les femmes à saisir leur chance, faute de quoi il faudra recourir à l'étranger ou laisser périliter l'économie.**

*Perle Bugnion-Secretan*

L'Université de Lausanne (UNIL) (6000 étudiants) indique dans un numéro récent de son hebdomadaire *Uniscope* que la moitié des étudiants sont des filles, mais que 9% seulement des professeurs sont des femmes (la moyenne suisse est de 7%). La Confédération a mis sur pied un programme de promotion active de l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine universitaire: 16 millions de francs sont mis à disposition pour une période de quatre ans. Le but est de doubler le nombre de femmes professeurs d'ici à six ans. Le programme se veut incitatif à l'égard des Universités et veut en même temps encourager les femmes elles-mêmes à se

lancer dans une carrière universitaire: distribution de primes aux universités qui engagent des professeurs, possibilité de réduire les charges des femmes professeurs qui soutiennent de diplomantes et de doctorantes, création de crèches et de garderies pour les enfants des femmes qui se lanceront ou se relanceront dans une carrière universitaire (les places de la crèche qui existe déjà entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'UNIL seront augmentées de 50%, soit de vingt places).

Forte de l'aide fédérale, l'UNIL va ouvrir au début de 2001 un bureau de l'égalité semblable à ceux qui existent déjà par exemple à Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). La titulaire sera engagée à 50%, elle veillera notamment à ce que, à compétences égales, les candidatures féminines ne soient pas enterrées. Elle sera également à disposition pour donner aide et conseils. Elle servira de lien entre les facultés et le rectorat, et elle organisera le service de *mentoring*. Ce service correspond au *tutoring* qui existe dans les Universités anglaises, il

consiste à établir une relation de parrain à filleule avec un professeur qui suit de près le travail de l'étudiante.

Attention, Mesdames! Il n'est pas certain que ces programmes d'aide dureront au-delà de 2004.

Par ailleurs, l'EPFL (5000 étudiants dont 14% de femmes) publie une brochure qui renseigne sur toutes les branches de la profession d'ingénieur: mécanicien, électricien, chimiste, physicien, in-

formaticien en communication, avec l'indication pour chacune du programme d'études et des débouchés auxquels elles donnent accès. A chaque page, on trouve des photos où figurent toujours une fille et un garçon. On peut se procurer gratuitement cette brochure et la documentation plus détaillée pour chaque branche au Service d'orientation et de conseil, EPFL, 1015 Lausanne.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ouvre une inscription pour un poste de

## PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

de physique théorique de la matière condensée au Département de physique de la matière condensée

**CHARGE:** Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures de cours par semaine; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherches dans le domaine de la théorie de la physique de la matière condensée, et en particulier de la théorie des systèmes électroniques avec fortes interactions. Charges administratives.

**TITRE EXIGÉ:** doctorat ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherches.

**ENTRÉE EN FONCTION:** 1<sup>er</sup> octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 mars 2001 au décanat de la Faculté des sciences, 30, Quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

*Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.*

### IVG: la solution toujours pas réglée

Le 7 décembre, les député-e-s du Conseil national ont fait passer le délai durant lequel les femmes peuvent avorter de 14 à 12 semaines. Le projet devra de nouveau être soumis durant la session de printemps aux Etats car des différends subsistent.

### Assurance maternité: un pas dans la bonne voie

Le 13 décembre, le Conseil des Etats a approuvé la motion de la conseillère nationale Thérèse Meyer (PDC/FR) «Protection de la maternité et financement mixte». Le Conseil fédéral se voit donc chargé de mettre en place un nouveau projet d'assurance maternité de quatorze semaines, dont huit semaines seront financées par l'employeur et six par les allocations pertes de gain (APG). amd